



bellengreville
1901 - 2026

ARRETE MUNICIPAL 2026-038
Portant réglementation de débit de boissons temporaire à
l'occasion d'un cinéma plein air
Rue du stade
Sur le territoire de BELLENGREVILLE
En agglomération

Le Maire de la commune de BELLENGREVILLE,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la partie législative du Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons, et l'article L.3334-2, relatif à l'établissement des débits de boissons temporaires à l'occasion de manifestations publiques modifié par l'article 18 de la loi de Finances pour 2001 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018, portant réglementation générale des débits de boissons dans le Calvados,

Vu l'organisation d'un cinéma plein air par la commune de Bellengreville, le vendredi 03 juillet 2026, qui se tiendra aux abords de la rue du stade à Bellengreville,

ARRETE

Article 1 : La commune de Bellengreville ouvre un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, le **vendredi 03 juillet 2026 de 19h00 à 00h00**, rue du stade à Bellengreville, à l'occasion d'un cinéma plein air.

Article 2 : Cette autorisation est délivrée au Food Truck « DJO-FOOD », commerce géré par JANS Johnny, dans le cadre de la manifestation organisée par la commune sur les dates et créneaux mentionnés à l'article 1. Le débit de boissons temporaire pourra vendre des boissons de groupe 1 et 3 définis à l'article L 3321-1 du code de la santé publique.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le gérant du Food Truck « DJO-FOOD »,
- Monsieur le Maire chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie,
- La préfecture du Calvados
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de Moulton-Chicheboville

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen **dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication**. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à BELLENGREVILLE,
Le ~~21~~ 05/2026

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

